



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE  
145 rue de la mairie  
07440 ALBOUSSIÈRE  
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

<b>En exercice</b>	<b>12</b>
<b>Présents</b>	<b>9</b>
<b>Absents</b>	<b>3</b>
<b>Procuration</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>

**DATE DE CONVOCATION : 04/04/2024**

**DATE D’AFFICHAGE : 04/04/2024**

**L’AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le mardi 9 avril à 20h30**

Le Conseil Municipal d’ALBOUSSIÈRE, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Michel MIZZI.

*Présents : Mesdames LEGRAND Véronique, MORFIN Magali, GARAYT Antoinette et Messieurs DUPONT Bernard, FRONDZIAK Éric, MIZZI Michel (pouvoir de M. BOUHADID Yazid), Richard GUILLOT, ROULOT Lionel et Jérémy RODE*

*Absents excusés : BOUHADID Yazid donne pouvoir à M. MIZZI Michel*

*Absents : Mme CUCCIA Julie, M. MOUNIER Fabien*

*Secrétaire de séance : M. GUILLOT Richard*

\*\*\*

Avant le démarrage de la séance, le maire propose d'ajouter à l'ordre l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/03/2024. Une rectification est apportée concernant le compte de rendu de la commission urbanisme. Il s'agit en réalité de la commission travaux.

Avant l'examen des points à l'ordre du jour, M. GUILLOT Richard est désigné en tant que secrétaire de séance.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12/03/2024 est adopté à l'unanimité.

## **2. FINANCES**

### **a. COMPTES DE GESTION COMMUNE**

Le Maire fait présentation du compte de gestion du budget principal, envoyé lors de la convocation du conseil municipal.

### **b. COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE**

M. le Maire fait présentation des dépenses et recettes du fonctionnement et Magali MORFIN présente les dépenses et recettes d'investissement du compte administratif de la commune.

À l'unanimité des membres présents, le compte administratif est adopté.

Lors du vote le Maire sort de la salle du conseil municipal.

## **3. AFFECTATION DU RESULTAT**

### **a. Budget commune**

Mme Magali MORFIN présente les chiffres du tableau d'affectation des résultats.

Le résultat d'investissement est de 169 932,78€ (001).

Le résultat de l'exercice 2023 est de 55 834,02€. Il est proposé de reporter ce montant en fonctionnement au compte 002 pour l'exercice 2024.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **b. Budget camping**

Mme Véronique LEGRAND présente les chiffres du tableau d'affectation des résultats du budget camping. Le résultat d'investissement est de – 64 040,06€ qui sera inscrit au compte 001 en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024.

Le résultat de fonctionnement est de 13 045,72€. Il est proposé qu'il soit intégralement affecté à la section d'investissement (1068) afin de faire face au déficit chronique de celle-ci.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Maire explique qu'annuellement le conseil municipal est appelé à voter les taxes directes locales qui seront appliquées pour l'année. Il précise que la dernière augmentation des taux a eu lieu en 2022. Par ailleurs la dotation globale de fonctionnement de la commune évolue à la baisse.

Il est proposé de faire une augmentation non différenciée de 2% des taux TFB, TFNB et TH.

La délibération est votée avec :  
7 voix pour 1 voix contre, 2 abstentions

#### **5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Magali MORFIN expose les documents budgétaires par chapitre et article en fonctionnement. Le budget est équilibré en investissement dépenses / recettes 1 026 777,02 €

M. le Maire présente ce qui concerne l'investissement. Le budget est équilibré en fonctionnement dépenses / recettes 814 360 €

À l'unanimité des membres présents le budget est adopté.

#### **6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF CAMPING**

Madame Véronique Legrand fait la présentation du budget camping. Le budget est équilibré en fonctionnement à 151 827,72 € et en investissement à 92 322,06 €.

À l'unanimité des membres présents le budget est adopté.

#### **7. EXONERATION TAXE D'AMENAGEMENT LOGEMENT SOCIAUX « RESIDENCE SENIORS »**

M. le Maire présente le projet d'exonération de la taxe d'aménagement sur les logements sociaux « Résidence Séniors ».

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **8. CONVENTION ARDECHE HABITAT « RESIDENCE SENIORS »**

M. le Maire présente le projet de convention avec Ardèche Habitat. Certains points sont encore à étayer notamment concernant les réseaux.

Elle sera présentée lors du prochain conseil municipal.

## **9. BAIL LOCAL SIS AU 110 RUE DE LA FONTAINE**

M. le Maire explique que le locataire du bien situé au 110 rue de la Fontaine va faire des travaux de rafraîchissement (peinture des huisseries extérieur et mur intérieurs). Le loyer mensuel est de 150€.

Le montant de minoration proposé est de 75% du montant total du loyer durant deux mois.

La délibération est approuvée à l'unanimité

## **10. DIVERS**

### **a. COMPTE RENDU COMMISSION TRAVAUX**

Monsieur le Maire explique que la commission travaux a présenté les grands chantiers de l'année 2024 :

- Réseau de chaleur
- Plateau médical
- Voirie : Mas, Mirabel, Palayer (reprise par tronçon), les Barges

### **b. COMPTE RENDU COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission Environnement :

- Présentation du PCAET Plan Climat Air Energie Territoriale
- Deux aides via la CCRC : cuve de récupération d'eau et poêle à bois

### **c. CCRC : RETOUR SUR LE VOTE DU BUDGET 2024**

M. le Maire présente le Budget 2024 de la CCRC. Le montant global de

- fonctionnement : 28 836 714€,
- investissement : 12 029 520€.

### **d. RETOUR PLUIh**

M. le Maire explique que dans le cadre de l'élaboration du PLUIh le potentiel de nouveaux logements est fixé à 47 sur les dix prochaines années pour la commune d'Alboussière. Nous devons établir une adéquation entre le nombre de logements (47) et les terrains et OAP ouverts à la constructibilité. Les OAP fléchées pour le PLUIH devront être réexaminées. Certains terrains risquent de sortir de la constructibilité. Plus d'informations seront transmises lors de la commission urbanisme.

### **e. PLAN EHPAD**

M. le Maire présente le plan du projet d'agrandissement de l'EHPAD.

### **f. ELECTIONS EUROPEENNES**

Monsieur le Maire explique que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

La France élira **81 représentants** au Parlement européen au sein d'une **circonscription nationale** pour la législature 2024-2029 contre 79 lors de la précédente législature.  
La liste des candidats sera officielle le 17 mai.

Ouverture du bureau de vote de 8h à 18h avec un président, au moins deux assesseurs, un secrétaire.

- Inscriptions sur les listes électorales

Date limite d'inscription sur les listes électorales : 3 mai 2024  
Commission de contrôle des listes électorales le 17 mai 2024 à 14h.  
Date limite de publication de la liste électorale : 20 mai

Date limite des inscriptions dérogatoires : 30 mai 2024  
Date limite décision du maire inscription dérogatoires : dimanche 2 juin.  
Date limite de publication des inscriptions dérogatoires : mardi 4 juin

- Pièce justificative le jour du scrutin et procurations

Pour les communes de plus de 1000 habitants les électeurs doivent présenter une pièce justifiant de leur identité avec une photo (permis de conduire cartonné avec photo est recevable).

Les procurations sont recevables jusqu'au jour du scrutin. Si besoin de vérifier la véracité de la procuration le jour J, contacter la préfecture au **04 75 66 51 38** ou **04 75 66 51 58** ou **04 75 66 51 33**

- Affichage électorale

Affichage électorale : 27 mai 2024 au plus tard.  
D'ici là prévoir l'emplacement pour **34** affiches en A4 et A2 (420x594 max).

- Bulletins de vote

Les candidats vont demander à leur partisan d'éditer eux même les bulletins de vote. De ce fait la tolérance sur les bulletins de vote porte sur le grammage et sur le noir et blanc. Ces bulletins ne seront pas déclarés nuls ou blanc.

- Subvention

Subvention versée par l'état (Frais d'assemblée électorale FAE) pour l'entretien des bureaux de vote, l'achat et l'entretien des isolements et panneaux d'affichage : 44,73€ + 0,10€ par électeur inscrit au jour du scrutin.

Clôture de la séance à 22h50



**M. le Maire,**  
**Michel MIZZI**